

Jarville Nouvel Horizon

Une communication municipale complètement “verrouillée” !

Chères Jarvilloises, chers Jarvillois,

Tout récemment, la majorité de notre commune “innovante et engagée” a redécouvert le... Minitel ! Image d'archive utilisée pour l'annonce du nouveau site internet de la commune. Un site de propagande, au service d'une équipe et non de la Ville !

Un site attendu par les jarvillois depuis plus de 2 ans, qui n'avaient jusqu'alors que la page Facebook de la Ville, comme moyen d'information quotidienne. Outil de communication, digne d'une véritable “démocrature”, puisque tous commentaires ont été interdits sur ce média depuis début 2021.

Tout pour valoriser les constats des actions engagées avant 2020, mais que le maire s'approprie, les animations estivales et les faux-semblants de concertation avec la population dans les quartiers, tout en cherchant à effacer les réalisations de ses prédécesseurs.

Fin mars 2023, le maire a fait démonter l'ensemble du plan de jalonnement communal, constitué des signalisations des commerçants (rues Leclerc, la Malgrange et République principalement) aux principaux carrefours de notre commune. Cette action n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni même information auprès des commerçants, concernés par ces réglottes qu'ils avaient financées. Nous rappellerons que cette installation, qui s'était faite en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques de notre ville, a été votée en Conseil Municipal lors du précédent mandat à la séance du 29 septembre 2016 à l'unanimité, Avec une intervention de V.MATHERON alors dans l'opposition. Extrait du PV des délibérations : “Monsieur MATHERON demande si le coût de remplacement des réglottes ne peut pas être rédhibitoire pour les entreprises. En effet, selon l'article 5 de la convention, l'entretien du matériel est à leur charge. Peut-être qu'il faudrait envisager un soutien de la Commune dans le cas où il y aurait des actes de vandalisme, pour montrer que la Ville a une volonté de les aider à se

développer” Certains commerçants par mail et nous-même lors du dernier conseil municipal, avons demandé des explications, auxquelles le maire n'a pas vraiment répondu, avec toujours autant de mépris, vis-à-vis des commerçants notamment.

Depuis plusieurs conseils municipaux, conformément à l'article 5.1 du RI de notre assemblée (Article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales) nous posons des questions orales, qui lui sont transmises par écrit avant les séances...mais auxquelles là non plus avec arrogance et dédain, il ne répond pas, ou si peu.

Indépendamment de ces questions orales, il ne répond plus jamais aux questions de fond, concernant la vie et les affaires de la commune “inclusive et solidaire”, qui lui sont posées par les membres des 2 groupes d'opposition. Pourquoi ? Est-ce sa conception du débat ? Ou la renaissance d'une pratique mise en sommeil quand il est en campagne électorale ?

Enfin, depuis plusieurs séances, les Conseils Municipaux sont enregistrés en vidéo mais ne sont plus retransmis en direct sur le média “Facebook” de la commune. Certes peu utilisé par les Jarvillois, mais cette pratique lui permet de mieux maîtriser son image...en cas de dérapage verbal de sa part notamment !

Après avoir “verrouillé” la communication de la ville, le Maire supprime tous débats au sein des instances démocratiques de la Commune “nature et éthique”.

Des mots, rien que des mots !

Une vraie démocrature à Jarville-la-Malgrange !

LES ÉLUS DU GROUPE

**CLAUDE DAMM / JEAN-CLAUDE DARNE / JEAN-CHRISTOPHE GACHENOT
/ PASCALE LANGARD / CATHERINE POLLI**